



« DEVELOPPEMENT ET REVITALISATION DES TERRITOIRES FRAGILISES » DES PROGRAMMES EUROPEENS FEDER-FSE, FEAMP ET PDR AQUITAINE —POITOU— CHARENTES —LIMOUSIN 2014/2020

Note de synthèse

Novembre 2023











1. PÉRIMÈTRE DES ANALYSES

La présente évaluation porte sur les interventions du FEDER, du FEADER et du FEAMP mobilisés dans le cadre des approches territoriales au travers des programmes Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin sur la période 2014-2020 :

- Les trois Programmes Opérationnels (PO) Fonds européen de développement régional et Fonds social européen (FEDER-FSE) 2014-2020 Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin;
- Les trois Programmes de Développement Rural (PDR) 2014-2020 (Fonds européen agricole pour le développement rural FEADER) Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin ;
- Le Programme Opérationnel 2014-2020 Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) sur les contributions régionales pour les cas du Poitou-Charentes et de l'Aquitaine.

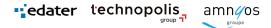
Conformément aux règlements 1303/2013 (article 56), l'évaluation vise à interroger les effets de la politique de cohésion sur le développement équilibré et équitable des territoires, notamment pour les territoires les plus défavorisés, en Nouvelle-Aquitaine. L'évaluation s'applique sur l'ensemble des actions soutenues par les programmes au titre de la période 2014-2020, et plus spécifiquement :

Fonds	Programmes	Axes, OT, PI	OS				
		(ou Priorité, Domaine)	(ou Mesures)				
FEDER	PO Aquitaine	Axe5, OT8, PI 8a	OS 5.1 Créer des activités économiques dans les quartiers urbains en difficulté				
		Axe5, OT8, PI 9a	OS 5.2- Améliorer les conditions de vie des quartiers urbains en difficulté par leur réhabilitation physique				
	PO Limousin	Axe 6, OT9, PI 9b	OS 6.1-Revitaliser les zones urbaines par des projets de développement urbain durable				
	PO Poitou-Charentes (ITI transversal)	Axe 2, OT2, PI 2c	OS 2c1-Accroître l'offre et la qualité des services numériques pour améliorer l'attractivité du territoire				
		Axe 4, OT4, PI 4a	OS 4a1- Augmenter la part d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique				
		Axe 4, OT4, PI 4c	OS 4c1-Accroître les performances énergétiques des bâtiments publics et de logement				
		Axe 4, OT4, PI 4 ^e	OS 4e1 – Augmenter l'utilisation des services de mobilité propre				
		Axe 5, OT6, PI 6d	6d1-Restaurer les milieux naturels et continuités écologiques				
FEADER	PDR Aquitaine PDR Limousin PDR Poitou- Charentes	P6, 6A)	M6-Développement des exploitations agricoles et des entreprises				
		P6, 6B)	M7-Développement des exploitations agricoles et des entreprises				
		P6, 6B)	M19 -Soutien au développement local Leader				
FEAMP	Volet territorial Programme National (Pon)	P4, OT8, Mesure 62.1	OS 4.1-Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL)				

2. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation poursuit les objectifs généraux suivants :

- Contribuer à l'analyse des réalisations et résultats des programmes sur les territoires et sur les bénéficiaires ;
- Apporter des éléments de compréhension, de contextualisation et de jugement sur les résultats et impacts des programmes, avec notamment une appréciation de la mesure des <u>effets leviers</u> des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) sur les opérations cofinancées;
- Apporter des recommandations claires et utiles pour l'avenir, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle génération des programmes 2021-2027 dans le cadre des approches territoriales (OS5, Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale LEADER, Groupe d'action locale pêche aquaculture GALPA) en lien avec les nouvelles politiques publiques régionales de contractualisation territoriales.



3. MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE, CALENDRIER ET RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Le schéma ci-dessous présente le déroulement des travaux sur une durée de réalisation de 10 mois, travaux déclinés suivant trois missions (associées à trois missions temporelles distinctes, ajustée à l'issue des travaux de cadrage) :

- Mission 1 : destinée au cadrage, aboutissant au rendu d'une note de cadrage (3 mois) ;
- Mission 2 : destinée à la collecte et à l'analyse, aboutissant au rendu du rapport intermédiaire (4,5 mois) ;
- Mission 3 : destinée au jugement aux conclusions et aux recommandations, avec rendu du rapport final et à la note de synthèse globale (2,5 mois).



4. PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION 2014-2020 : APPROCHE PLURI-FONDS

Les analyses réalisées par fonds permettent d'établir un **panorama d'ensemble plurifonds**. Ce dernier révèle que :

- Les volets territoriaux des FESI, tous fonds confondus (FEDER, FEADER, FEAMP) ont permis de soutenir plus de 3 750 projets de territoires sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine,
- Pour une enveloppe de montants de l'Union européenne (UE) programmés de plus de 182 M€, sur la période de programmation 2014-2020.

A noter :

- * Ce montant comprend les projets opérationnels et de coopération (en excluant l'aide préparatoire et le soutien à l'animation)
- * Cette valeur correspond au nombre de projets distincts, sans doublons (projets opérationnels + coopération, excluant l'aide préparatoire et le soutien à l'animation)
 - Sur les 3756 projets, 26 projets ne sont pas localisés (pas de localisation dans les bases de données).



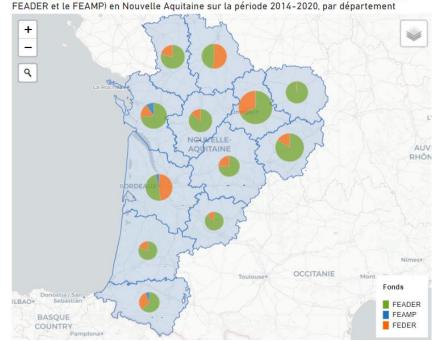


	Stratégies - dispositifs territoriaux dans les programmes									
Programmes	Aquitaine		Limousin		PC		TOTAL NAQ			
Fonds	Mont prog. UE (M€)	Nb projets	Mont prog. UE (M€)	Nb projets	Mont prog. UE (M€)	Nb projets	Mont prog. UE (M€) (%)	Nb projets (%)		
FEDER-FSE	18,7	50	12,4	45	15,8	22	46,9 (25,7%)	117 (3,1%)		
FEADER (M6, M7 et M19)	40,8	1 100	48,6	1 193	43,2	1 207	132,6 (72,7%)	3 500 (93,4%)		
FEAMP	/	/	/	/	/	/	2,9* (1,6%)	139 * (3,5%)		
TOTAL FE							182,4 (100%)	3 756 (100%)		

Une valorisation cartographique de ce panorama d'ensemble à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine (cf. carte suivante) souligne des spécificités géographiques¹ :

- Les territoires de 4 départements (sur 12) ont bénéficié des trois fonds : FEDER, FEADER et FEAMP.
- Les territoires du département de la Haute-Vienne concentrent près de 15% du montant UE programmé total (tous fonds confondus), soit près de 28 M€ (pour plus de 390 projets)
- Les territoires du département de La Corrèze sont ceux qui ont bénéficié du plus grand nombre de projets financés par les fonds européens, avec un total de près de 550 projets.
- Le FEADER est déployé sur la quasi-totalité de la Région Nouvelle Aquitaine.
- Près de la moitié des enveloppes FEDER sont déployées sur les territoires des départements de la Gironde et de la Vienne.
- Le FEAMP reste un financement minoritaire par rapport aux autres fonds pour soutenir les dynamiques territoriales.

Source: Concaténation des bases FEDER, FEADER et FEAMP (mars 2023) transmises par la Région



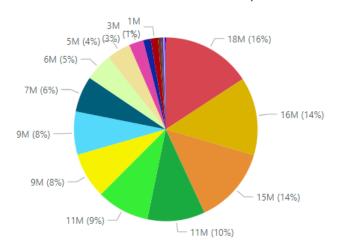
Répartition par fonds du montant UE programmé (pour les projets financés par le FEDER, le

 $^{^1}$ Pour garantir une visibilité optimale des cartographies, nous avons opté pour une valorisation à l'échelle départementale

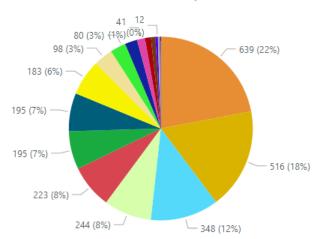


Une analyse des projets financés par les FESI sur la base d'une nomenclature établie met en lumière que (Hors Mesure 6 et 7 des PDR²) la part la plus importante des projets programmés (en nombre) est liée à la culture et au patrimoine, représentant 22% du montant total UE programmé, puis les projets relatifs au développement économique (18% du montant total UE programmé) et en 3ème position les projets relatifs au tourisme (12% du montant total UE programmé).

Répartition thématique du montant UE programmé (FEDER, FEADER via LEADER et FEAMP) en Nouvelle Aquitaine

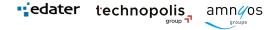


Répartition thématique du nombre de projets (FEDER, FEADER via LEADER et FEAMP) en Nouvelle Aquitaine





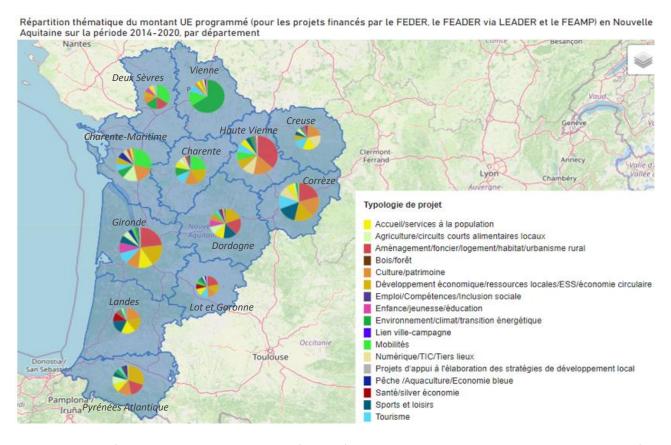
² Bien que l'approche suivie dans ces valorisations soit pluri fonds, il est à noter que les volumes de projets et de montants UE programmés présentés n'intègrent pas les projets financés dans le cadre de la mesure 6 et 7 puisque l'intitulé de projet n'était pas à disposition dans les bases fournies.



5



Parallèlement, la valorisation cartographique de la répartition du montant UE programmé par typologie de projet souligne le poids prépondérant de certaines thématiques dans la majorité des territoires du Limousin et de l'Aquitaine dont les projets d'aménagement et logement, culture et patrimoine et développement économique et la prédominance des projets liés aux mobilités et à l'environnement, au climat et à la transition énergétique dans les territoires de l'ex-région Poitou-Charentes.



Source: Concaténation des bases FEDER, FEADER (par GAL) et FEAMP de typologie de projets transmises par la Région

Ces analyses sont à mettre en perspective des logiques d'intervention inscrites dans les différents programmes. En effet, le PO FEDER-FSE de l'ex-région Poitou-Charentes visait dans le cadre des approches territoriales à soutenir l'aménagement numérique du territoire et le développement des usages liés aux technologies de l'information et de la communication, l'excellence environnementale en participant à la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments, au développement des énergies renouvelables et à une mobilité durable et à la préservation de la biodiversité.

Pour le PO FEDER-FSE de l'ex-région Limousin, les thématiques de projet étaient plus larges et pouvaient s'inscrire sur le soutien à une transition vers une économie décarbonée, les aménagements et usages numériques, le patrimoine environnemental et la cohésion territoriale.

Enfin concernant le PO FEDER-FSE de l'ex-région Aquitaine, les possibilités de soutien thématiques de projet étaient encore plus diversifiées avec le soutien à des projets sur des thématiques d'efficacité énergétique dans le bâtiment, de mobilité durable, de prévention des risques, de développement des usages et des services liés aux TIC, ainsi que les interventions visant à renforcer le tissu de PME, la création d'entreprises notamment dans le secteur de l'ESS, pour diminuer les échecs dans l'enseignement supérieur et faciliter l'insertion professionnelle des étudiants, et pour améliorer l'accès à la formation tout au long de la vie de la population.



5. RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

A. QE N°1: DANS QUELLE MESURE, LA POLITIQUE ÉVALUÉE A-T-ELLE OBTENU LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS PAR LES PROGRAMMES?

Si l'on considère la politique évaluée à l'aune des indicateurs préétablis : les résultats apparaissent en demiteinte (niveau d'atteinte des résultats visés très variable d'un indicateur à l'autre, pour les approches soutenues par le FEDER, par exemple). Toutefois, la diversité des projets soutenus dans le cadre des approches territoriales, telle qu'elle a pu être soulignée dans le bilan de programmation, rend difficile l'identification d'indicateurs pertinents pour exprimer l'ampleur et la nature des résultats obtenus. Les indicateurs ne sont donc pas toujours apparus pertinents en regard de la stratégie définie (par exemple pour le FEADER sur des dispositifs LEADER) et ne sauraient suffire à qualifier seuls les effets et les impacts de la politique.

En revanche, si l'on considère la politique évaluée à l'aune des typologies de projets soutenues par programmes et par fonds, la diversité qui en ressort montre que la politique a permis de répondre à la pluralité et à la spécificité des enjeux identifiés : cette diversité illustre bien la capacité des territoires à répondre aux enjeux et résultats visés, soulignés dans les stratégies définies initialement dans les programmes et retranscrites dans les diagrammes logiques d'impact.

Cette capacité à répondre aux enjeux locaux est par ailleurs confirmée par les enquêtes, qui corroborent un assez bon niveau d'atteinte des résultats visés par les projets et une efficacité soulignée pour améliorer le cadre de vie, promouvoir le patrimoine et la culture locale, développer les services de base dans les territoires.

B. QE N°2 : DANS QUELLE MESURE, LES INTERVENTIONS DES FESI ONT- ELLES CONTRIBUÉ À APPORTER UNE PLUS-Value à la politique évaluée ? (Plus-value abordée sous l'angle de la complémentarité des mesures évaluées par rapports aux autres mesures des programmes et leur complémentarité entre elles).

Les investigations conduites (en particulier les enquêtes) soulignent que les interventions des FESI 2014-2020, sur le volet territorial, ont contribué à minima à « bonifier les projets », voire ont constitué « un élément décisif de réalisation » du projet. Certes, la perception des parties-prenantes sur cet apport peut varier d'un fonds à l'autre (cf. analyse détaillée), mais une valeur-ajoutée des FESI est reconnue unanimement pour soutenir des projets contribuant à la revitalisation des territoires fragilisés. Cette plus-value est alors associée à des notions aussi diverses que : « synergie inter acteurs », « démarche ascendante », « dynamique territoriale », « projets structurants », « expérimentation », « innovation », « excellence et exemplarité », « coopération locale », « levier financier » ... (Source : études de cas).

En outre, considérée à travers le bilan de programmation et les études de cas, cette plus-value tient à la complémentarité des mesures retenues pour déployer les approches territoriales : complémentarité entre mesures d'un même fonds ; et complémentarité d'un fonds à l'autre, sachant que des périmètres d'intervention clairs ont été définis (par exemple en Poitou-Charentes, entre les Stratégies urbaines intégrées -SUI- concentrées sur les 4 chefs-lieux urbains et les GAL LEADER, répartis sur les autres territoires).

C. QE N°3 : DANS QUELLE MESURE LES RÉSULTATS ONT-ILS ÉTÉ FAVORISÉS OU ÉVENTUELLEMENT CONTRAINTS PAR LES MOYENS MIS EN ŒUVRE (MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, ORGANISATIONNELS) ?

Si l'on évalue les moyens mis en œuvre au service des approches territoriales à l'aune de la programmation, ils sont en apparence efficients puisque le niveau de programmation atteint est globalement conforme à ce qu'il devrait être en fin de période.





Si l'on évalue cette efficience à l'aune de la réponse aux besoins des territoires, malgré quelques nuances d'un fonds à l'autre et selon les territoires (ponctuellement, par exemple, l'inadéquation des enveloppes allouées avec les types de porteurs de projets représentés localement a pu être identifiée), les moyens alloués pour la mise en œuvre des projets sont jugés **globalement en adéquation avec les besoins**.

Si l'on considère enfin cette efficience à l'aune des procédures, le bilan est beaucoup plus nuancé : la **lourdeur administrative est un frein** identifié de façon récurrente, souligné quasiment à l'unanimité, même si l'investissement des équipes d'animation, notamment des GAL, est considéré comme un facteur d'allègement majeur (cf. LEADER).

D. QE N°4-1 : DANS QUELLE MESURE, LES INTERVENTIONS DES PO FEDER ONT-ELLES CONTRIBUÉ À ASSURER LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES QUARTIERS URBAINS EN DIFFICULTÉ, ET LA REVITALISATION DES TERRITOIRES ET COMMUNAUTÉS DÉFAVORISÉS ?

Du point de vue du soutien spécifique aux quartiers urbains, les investigations conduites ont souligné l'importance des interventions soutenues par les PO FEDER pour assurer un développement des quartiers en difficultés, que ce soit :

- Via des projets ciblant spécifiquement des quartiers prioritaires de la Politique de la ville (cf. étude de cas sur la communauté d'agglomération Val de Garonne, qui a mis en avant le soutien des fonds FEDER sur l'axe 5 PO Aquitaine 2014-2020);
- En finançant plus globalement des projets d'aménagement structurants de rénovation urbaine (le bilan de programmation a montré l'importance du montant UE alloué pour les projets liés à l'aménagement, au foncier et à l'habitat dans les territoires de l'ex-région Limousin, ainsi que dans quelques territoires d'ex-Aquitaine pour des réaménagements de parcs et rénovation d'espaces publics, embellissement des quartiers, ...);
- Ou même par effet d'aubaine, au profit de projets structurants à la dimension « urbaine intégrée » plus faible au départ, mais à l'impact final très significatif en matière, par exemple, de modernisation des équipements de service de transport urbain et de réduction des gaz à effet de serre ou d'extension d'un réseau de chaleur au sein de quartiers urbains.

Concernant plus largement les territoires et communautés défavorisés, les témoignages recueillis font bien état d'une contribution des PO FEDER à leur revitalisation, que ce soit par du réaménagement urbain à vocation culturelle, de protection de l'environnemental ou une redynamisation économique à vocation sociale.

E. QE N°4-2 : DANS QUELLE MESURE, LES INTERVENTIONS DES PO FEDER, ONT-ELLES CONTRIBUÉ À PERMETTRE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES PAR LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE, CENTRÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS NON AGRICOLES EN MILIEU RURAL ?

A la lumière du bilan de programmation, des enquêtes et des études de cas, l'analyse des typologies de projets met en lumière des interventions qui concourent à l'amélioration de la qualité de l'environnement socio-économique des territoires. En effet, les enjeux liés à l'aménagement du territoire, au foncier, à l'urbanisme, au développement économique ressortent des projets qui ont été soutenus au titre des approches territoriales, thématiques dont les réalisations contribuent à l'attractivité des territoires par le maintien de la qualité de l'environnement socio-économique.







F. QE N°5-1 : DANS QUELLE MESURE, LES INTERVENTIONS DES PDR [ET DU PON FEAMP], ONT-ELLES CONTRIBUÉ À SOUTENIR LA DIVERSIFICATION, LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE PETITES ENTREPRISES ET LA CRÉATION D'EMPLOIS ?

Comme précédemment évoqué (cf. QE N°1), les indicateurs de suivis définis pour le FEADER et le FEAMP ne se sont pas toujours avérés pertinents, a fortiori sur les **questions d'emploi, particulièrement difficiles à évaluer** d'un point de vue quantitatif et dès lors qu'il s'agit d'emplois pérennes directs (cf. précautions de lecture soulignées, par exemple, dans l'évaluation des GALPA). De plus, un grand nombre de projets financés dans le cadre des approches territoriales n'ont pas pour finalité le sujet de l'emploi.

Pour autant, les investigations conduites dans le cadre des enquêtes ou des études de cas ont souligné un impact réel de ces programmes sur l'économie locale, du point de vue du dynamisme du tissu entrepreneurial, et par effet indirect, on peut projeter des effets sur la dynamique de l'emploi dans les territoires, sans que cela constitue une finalité.

G. QE N°5-2 : DANS QUELLE MESURE, LES INTERVENTIONS DES PDR [ET DES AUTRES PROGRAMMES], ONT-ELLES CONTRIBUÉ À SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS LES ZONES RURALES [ET DANS LES TERRITOIRES, QUELS QU'ILS SOIENT] ?

Les différentes investigations conduites et les bilans dont on dispose soulignent l'importance du soutien du FEADER (à travers LEADER notamment) et du FEAMP (à travers les GALPA) pour « soutenir et maintenir localement les services existants » et « renforcer l'attractivité du territoire », faisant de ces zones rurales des « espaces d'accueil ouverts et vivants ».

Cette contribution au développement local tient non seulement aux **thématiques de projets** soutenues (« services », « patrimoine local », « attractivité touristique », etc.), mais également à **la coordination de projets** assurée par les GAL et GALPA, insufflant localement « des approches plus collectives, en réseau », au profit des territoires et du développement local.

Ce soutien au développement local est également corrélé, selon plusieurs structures porteuses, à la capacité qu'ont eu les GAL et GALPA sur 2014-2020 à accompagner de « petits projets », peut-être moins significatifs du point de vue de l'effet levier financier, mais qui font le dynamisme d'un territoire, par leurs porteurs très actifs localement (associations, organisations de producteurs, coopératives, etc.).

On note en revanche que même si l'intérêt d'un soutien croisé par les GAL et GALPA au profit du développement local sur un seul et même territoire a pu être souligné (étude de cas GALPA CBSL), la complexité administrative du montage d'un tel soutien a freiné toute réalisation effective.

H. QE N°6 : DANS QUELLE MESURE L'APPROCHE BOTTOM-UP DES ITI, DES GAL ET GALPA A-T-ELLE CONTRIBUÉ À FAVORISER LES STRATÉGIES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT ?

Les investigations conduites ont souligné dans l'ensemble un réel effet levier des approches bottom-up sur la création et la consolidation de réseaux d'acteurs locaux, la reconnaissance de ces acteurs, mais aussi en matière d'innovation.

Parallèlement, ces interventions bottom-up ont permis d'avoir **un effet levier sur d'autres financeurs** au profit du territoire, d'intégrer des projets dans une programmation pluriannuelle et de favoriser un « essaimage » des projets.

Les enquêtes et plusieurs études de cas témoignent de bonnes pratiques lorsque la stratégie des Gal, notamment, a été construite dans le cadre d'une démarche bottom up, elle-même conduite pour alimenter la









stratégie générale de développement du territoire, dans le cadre d'un SCOT par exemple. Dans certains cas, sur le GAL du Ruffecois par exemple, le comité de programmation a été constitué pour refléter la structuration économique du territoire, afin de donner sur les projets un avis représentatif des besoins locaux.

I. QE N°7 : DANS QUELLE MESURE LA MISE EN ŒUVRE DES APPROCHES TERRITORIALES SOUTENUES PAR LES FONDS EUROPÉENS EST COHÉRENTE AVEC LES DISPOSITIFS ET LES POLITIQUES DE SOUTIEN DE LA RÉGION AUX TERRITOIRES ET PARTICIPENT À LEURS COHÉRENCES ?

Les travaux conduits ont mis en lumière une **relative cohérence des approches territoriales soutenues par les fonds européens avec le dispositif de soutien régional aux territoires**. Dans certains cas, cette articulation est toutefois considérée comme encore en cours de construction (étude de cas du Gal Monts et Barrage), dans d'autres, elle est jugée perfectible du point de vue des calendriers, des modalités de mise en œuvre, de gouvernance (mobilisation plus forte d'élus) et de financement.

Du point de vue de la pertinence des approches territoriales, elles sont majoritairement considérées comme bien adaptées aux besoins des territoires, et relevant par ailleurs de dispositifs lisibles et clairs.

J. QE N°8: LES INTERVENTIONS ONT-ILS GLOBALEMENT UN IMPACT NEUTRE OU SI POSSIBLE POSITIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA NON-DISCRIMINATION, L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES?

On peut noter une bonne intégration des principes de développement durable, mais une prise en compte moins marquée sur les aspects égalité et lutte contre les discriminations.



6. RECOMMANDATIONS

A l'issue des investigations et à la suite d'une série d'entretiens avec des GAL, une séance de travail avec les membres du Cotech et une réunion d'échanges avec une partie de l'équipe de la Direction des Fonds Européens de la Région en charges de la mise en œuvre des approches territoriales et de l'accompagnement des GAL, nous avons formulé 8 recommandations :

- Recommandation n°1: Renforcer le dispositif de suivi et de pilotage des approches territoriales L'objectif de cette recommandation est de proposer à l'AG et les GAL un cadre et d'outils permettant de renforcer une logique de suivi en continu des réalisations et des résultats (utile à l'AG mais également aux GAL), et permettre un pilotage plus aisé des approches territoriales. Cela doit permettre aussi de réaliser et faciliter l'examen des résultats à mi-parcours de la programmation 2021-2027 (article 18 du règlement général).
- Recommandation n°2 : Accentuer l'accompagnement des équipes d'animation des GAL par les services de la Région, notamment sur le volet FEDER et sur les autres financements régionaux mobilisables

L'objectif de cette recommandation est que l'AG puisse proposer aux GAL un accompagnement renforcé sur le volet FEDER des approches territoriales. En effet, de nombreux territoires ont déjà l'expérience de LEADER mais beaucoup moins ont l'expérience de la mobilisation du FEDER, dont les règles d'intervention sont différentes de LEADER. Il semblerait pertinent de porter un regard plus appuyé sur l'accompagnement des GAL sur ce volet (OS5), de les aider également à bien appréhender les possibilités offertes par le PO sur les autres axes, et sur les autres sources de financement régionaux de façon à leur permettre un appui/conseil de 1ere niveau aux porteurs et susciter l'émergence de projet.

 Recommandation n°3 : Mesurer la pertinence de l'approche territoriale engagée via la réalisation d'un bilan évaluatif à mi-parcours

L'objectif de cette recommandation vise la réalisation d'un bilan évaluatif à mi-parcours de la programmation. Il s'agira d'analyser la mise en oeuvre, les réalisations et les premiers résultats. Il s'agira de doter l'AG et les GAL de recommandations pour la 2ème période de programmation et l'efficacité du dispositif (modification de la logique d'intervention, de mise en œuvre, redistribution des enveloppes budgétaires, ...).

- Recommandation n°4 : Inciter à l'émergence de plus de projets contribuants directement et/ou indirectement aux enjeux de la Transition énergétique Et écologique
 - L'objectif de cette recommandation, compte-tenu des enjeux et des besoins financiers importants, vise à appuyer de manière plus spécifique et peut-être plus marqué, l'émergence de projets liées à la transition écologique et énergétique (TEE). Il s'agit par ailleurs de renforcer la contribution des fonds européens à la feuille de route régionale Néo Terra.
- Recommandation n°5 : Organiser le transfert de connaissances et de pratiques entre l'AG et les GAL pour garantir l'interfonds et participer à une forme de simplification*

L'objectif de cette recommandation vise à organiser le transfert de connaissances et de pratiques entre l'AG et les GAL pour permettre à ces derniers de bien maitriser le cadre de gestion et ses évolutions, et garantir ainsi un accompagnement adapté aux porteurs de projets. Ceci est d'autant plus important que les GAL n'ont pas de mission de gestion des fonds pour 2021-2027 pour autant ils sont les interlocuteurs de proximité des porteurs de projets (relais de l'AG).



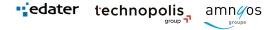


 Recommandation n°6 : Proposer une ingénierie pour faciliter la mise en œuvre de projets de coopérations territoriales

L'objectif de cette recommandation vise à proposer aux GAL une ingénierie spécifique pour faciliter l'émergence et la mise en œuvre de projets de coopération notamment sur des projets d'envergure et/ou justifiant de la collaboration inter-territoriale (Exemple des projets de mobilité, énergétiques, d'aménagements touristiques,).

- Recommandation n°7: Travailler à la Diversification des porteurs et/ou des nature de projets
 L'objectif de cette recommandation vise à déployer des outils, des animations, ... pour faire émerger des projets
 de la plus grande diversité de porteurs possible et de contribuer à l'émergence de projets plus innovants,
 expérimentaux, ...
- Recommandation n°8: Valoriser les approches territoriales sensibiliser le grand public aux impacts des projets

L'objectif de cette recommandation vise à déployer des outils, des supports, ... afin de mieux valoriser les réalisations et les projets soutenus via les approches territoriales dans le cadre des financements européens en Nouvelle Aquitaine. Il s'agit de donner à voir ce que fait concrètement l'Europe sur les territoires et pour les populations.



edater

- 04 67 02 29 02
- contact@edater.com
- 265, Avenue des États du Languedoc 34000 MONTPELLIER

www.edater.fr





